

CONCEPT : zonage dans la commune de Villars-sous-Yens

APPRÉHENSION DU PROBLÈME

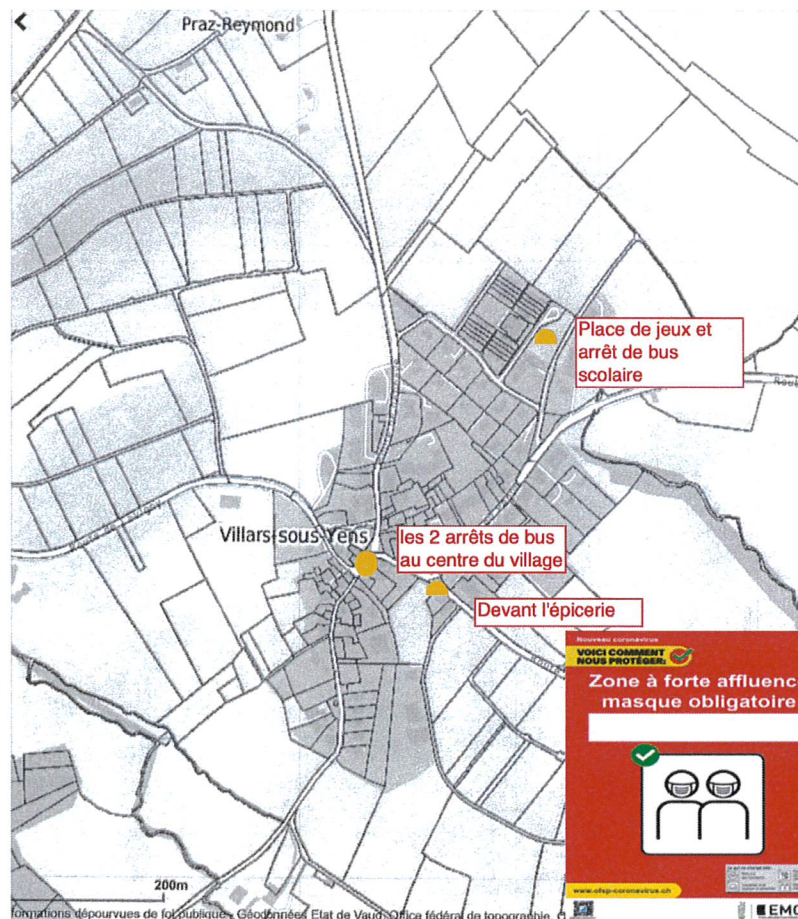
Mise en place de la signalisation :

- place de jeux, arrêt bus scolaire
- 2 arrêts de bus ligne 726
- devant l'épicerie.
- à la déchetterie intercommunale durant les heures d'ouverture (en dehors du village).

SERVITUDES

- art. 3b et 3c al. 2 de ordonnance fédérale COVID-19 en situation particulière (identification des secteurs avec port du masque)
- art. 3b al. 2 de l'ordonnance COVID-19 situation particulière (dispenses du port du masque)
- art. 9 de la directive cantonale COVID-19 DEIS/DSAS du 30.10.20 et art. 4f et 4g de l'arrêté VD.

GRAPHIQUE



MISSIONS ATTRIBUÉES

Mise en place de la signalisation
Information au pilier public
Information sur le site

PLAN HORAIRE

0600 - 2100